AVIS DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE
ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Me Bernard Caouette, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.

 Une commission de révision se tiendra aux dates et heures indiquées ci-après afin de permettre aux personnes non inscrites de s'y inscrire ou de requérir toute correction ou tout retrait.

 Adresse : 88, boulevard de Bromont, Bromont (QC) J2L 1A1
 Jours et heures : 14 octobre 2025, de 13 h 00 à 16 h 00
 15 octobre 2025, de 17 h 00 à 20 h 00

2. Pour voter, vous devez **obligatoirement** être inscrit ou inscrite sur la liste électorale.

 Vous pouvez vérifier votre inscription à l'aide du lien suivant, qui apparaît sur le site Internet de la municipalité sous l'onglet Élections municipales | Ville de Bromont

 Vous pouvez également vous présenter à la commission de révision aux dates et heures mentionnées ci-devant.

3. Vous avez le droit d'être inscrit ou inscrite sur la liste électorale si :

 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1er septembre 2025 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 19 septembre 2025, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

 NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Si vous constatez que votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale ou qu'une erreur y apparaît, vous pourrez vous présenter à la **COMMISSION DE RÉVISION** pour y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction.

 Adresse : 88, boulevard de Bromont, Bromont (QC) J2L 1A1
 Jours et heures : 14 octobre 2025, de 13 h 00 à 16 h 00
 15 octobre 2025, de 17 h 00 à 20 h 00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1];
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1], ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires à l'adresse suivante : greffe@bromont.com

Les demandes devront être reçues au plus tard le 15 octobre 2025 à 16h30.

7. Si vous être une électrice ou un électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale, vous pouvez voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le mercredi 15 octobre à 16h30 (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir la note au point 3.)). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

8. Vous pouvez joindre le président d'élection (ou joindre la secrétaire d'élection, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Me Bernard Caouette, président d'élection

Adresse	88, boulevard de Bromont, Bromont (QC) J2L 1A1
Téléphone	450 534-2021
Courriel	greffe@bromont.com

Camille Gagné, secrétaire d'élection

Adresse	88, boulevard de Bromont, Bromont (QC) J2L 1A1
Téléphone	450 534-2021, p.2254
Courriel	greffe@bromont.com

Donné à Bromont, le 9 octobre 2025

Me Bernard Caouette, président d'élection

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

BROMONT
INSPIRE L'ACTION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Bernard Caouette, président d'élection pour la Ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint dans le journal *La Voix de l'Est* circulant sur le territoire de la municipalité, dans son édition du 9 octobre 2025. Que je l'ai également affiché sur le site Internet et sur le babillard extérieur de la ville en date du 9 octobre 2025, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat.

Le président d'élection,

Bernard Caouette, avocat